

# **Règlement technique des Caisses à savon monoplaces et biplaces folkloriques chronométrées**

Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent être chronométrées ;  
Le directeur de course et la direction de course sont les seuls habilités à autoriser la participation d'une caisse à une course de caisses à savon.

## **Article 1 : Catégories d'âges**

- Monoplace : Enfant de 13 à 17 ans
- Monoplace : Adulte à partir de 18 ans
- Biplace : Enfants + de 8 ans / Adulte ou Adulte / Adulte

On considère l'âge en fonction de la date anniversaire du participant à la date de la course.

## **Dispositions générales**

- Présentation de carte d'identité lors du retrait des dossards.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale d'un représentant légal, fournie par l'organisateur.

## **Article 2 : Véhicules**

### **2.1 Caisses à Savon**

#### **Présentation générale**

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, monoplaces ou biplaces, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre ; la caisse étant placée sur une pente. Dans certains cas, une poussée est admise.

#### **Conception - Construction :**

##### **Catégories Enfants / Adultes**

Système de freinage obligatoire.

Poids 130 kg maxi Caisse seule.

Direction :

Tout système peut être accepté (sauf un tirer / pousser pour aller soit à droite ou soit à gauche). Vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés.

(Résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

## **Article 3 : Conception - Construction - Sécurité**

### **3.1 Conception - Construction des caisses à savon**

Catégories : Monoplace Enfant / Monoplace Adulte / Biplace Adultes / Biplace Adulte + enfant.

- Il est recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Idéalement, le plancher doit être complet sous le pilote.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

### 3.2 Sécurité des pilotes

Arceau : **Une protection métallique rigide est très vivement conseillée.**

Si possible, la carrosserie de la caisse doit permettre le retournement de celle-ci sans déformation. Afin de consolider le véhicule en cas de retournement, s'assurer que le devant de la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Au besoin on peut renforcer la structure à l'aide d'un arceau additionnel.

- **Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure du pilote.**

Harnais :

**Un harnais** (fixation des deux épaules et de la taille) **est très fortement conseillé.** Dans ce cas, Il doit être fixé au châssis, à l'aide de boulons ou de vis.

Il doit être adapté à la taille du pilote pour les différentes catégories.

- Si le harnais est croisé à l'avant, il faut veiller à ce que cela se fasse sans danger pour le pilote (strangulation).
- Le harnais doit être fabriqué sans l'aide de boulons pouvant blesser la personne.

- **Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure pour le pilote.**

### 3.3 Accessoires obligatoires (toutes catégories)

**Casque**

Il doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire).

*Attention*

**Le casque intégral est très vivement conseillé.**

**Équipement**

Le port des gants, de chaussures fermées et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.

Pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites.

Seuls les gants recouvrant entièrement les doigts sont autorisés (sauf les gants en laine).

### 3.4 Remorquage

**Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.**

*Attention*

*Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.*

Les remontées seront exclusivement réalisées avec les tracteurs de la commune de Saint-Jean les Deux Jumeaux. Aucun autre véhicule ne pourra être utilisé sous peine de disqualification de la caisse.

### 3.5 Divers (toutes catégories)

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour les alcools, le tabac, les drogues sont interdites.

Le numéro de course sera fourni par l'organisation. Il pourra être écrit, au préalable, en noir sur fond blanc, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

### 3.6 Sécurité du parcours

Tout le parcours sera sécurisé par les balles de paille, divers plots plastiques type baliroad et des pneus.

Des commissaires de courses seront également disposés sur le parcours pour veiller à la sortie d'un véhicule d'une propriété. Ils seront équipés de moyens de communications reliés au directeur de course de gilets haute visibilité ainsi que de drapeaux jaunes à agiter en cas de danger.

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris par la commune de Saint-Jean les Deux Jumeaux ; la route sera fermée à tous véhicules le temps des descentes. Une déviation sera mise en place.

Une équipe de secouristes sera pré positionnée à l'arrivée de la course avec un véhicule et du matériel.

## **Article 4 - Déroulement de la course**

### **4.1 Règles générales**

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle sera nommée et présentée aux concurrents avant l'épreuve.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non respect du règlement.

Le directeur de course, assisté des chronométreurs et de ses adjoints, est seul compétent pour les épreuves.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche de qualification, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions.

Une caisse ne participant pas à toutes les manches de reconnaissance et de qualification ne pourra participer au classement final.

### **4.2 Horaires**

#### **Secrétariat**

10h30 Ouverture.

Retrait des dossards.

Présentation des éventuels papiers manquants aux dossiers.

11h30 Fermeture.

#### **Vérifications et Essais de freinage**

11h30 Vérification des caisses par les commissaires de course puis essais de freinages.

#### **Repas et attribution des prix**

De 12h00 à 13h15 repas des concurrents et bénévoles.

Ensuite exposition et alignement des caisses puis passage du jury pour attribution du Prix Folklorique (originalité, conception artisanale et non industrielle, .....).

#### **Briefing**

13h30 Briefing par le directeur de course.

Remontée des caisses sur la ligne de départ vers 13h45.

#### **Manche de reconnaissance**

De 14h00 à 14h45 descente de reconnaissance à vitesse réduite.

Les caisses s'élanceront, sous les ordres d'un commissaire de course, en ordre de départ précisé auparavant.

#### **Manches de course**

De 14h45 à 17h45. Un départ de manche toutes les 45 minutes environ. Plusieurs descentes par caisse.

Pendant une manche, un départ toutes les 30 secondes (environ) sera effectué suivant l'ordre croissant des dossards.

L'addition des temps des manches de course donnera le temps final pris en compte pour le classement et sera la référence pour le positionnement sur la grille de départ de la manche finale. (le meilleur temps cumulé sera en pôle position).

#### **Manche finale**

A 18h00. Une descente par catégorie ou bien les trois catégories regroupées suivant le nombre de participants dans chacune d'elle. Cette dernière descente ne comptera pas dans le classement final ; il s'agit d'une parade de toutes les caisses en même temps.

#### **Remise des récompenses**

A 18h30. Pour les trois catégories.

### 4.3 Pénalités

La direction de course se réserve le droit de disqualifier un concurrent ou une caisse pour non respect du règlement ou mauvais état d'esprit.

Une pénalité de 2 minutes sera infligée à une caisse :

- prise pour tricherie,
- percutant volontairement une autre,
- sur décision d'un commissaire de course.

### 4.4 Aménagements

#### Départ

Au feu vert ou orange clignotant, lâché de la pédale frein. Aucune poussée du pilote ou d'un tiers.

#### Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée (barrières, bottes de paille,...) de 25 à 50 mètres de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

### 4.5 Equipages

#### Catégories Enfants, Adultes et Adulte/Enfant ou Adulte

L'équipage est composé :

- d'un pilote (+ de 13 ans) pour les monoplaces.
- d'un pilote (+ de 18 ans) et d'un passager (enfant + de 8 ans ou adulte) pour les biplaces.

### 4.6 Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 30 caisses maximum.

Un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche et ne peut être engagé que dans une seule catégorie.

Une caisse peut avoir plusieurs pilotes. Chacun devant s'acquitter des 10€ d'inscription.

Le prix d'une inscription par caisse est fixé à 10€ ou plus suivant la catégorie ou le nombre de pilotes. Celui-ci comprend, par personne, l'inscription à la course, le repas du midi à 12h00 (frites/saucisses + 1 boisson) ainsi qu'une récompense.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 11 juin 2018.

Les documents ci-dessous sont à télécharger et à rendre en Mairie de Saint-Jean les deux jumeaux avant la date limite. [Fiche d'inscription](#) [Autorisation parentale](#)

Tout dossier devra être régularisé pour le lundi 11 juin 2018.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas particuliers étudiés par la direction de course.

Renseignements en Mairie de Saint-Jean les Deux Jumeaux ou sur : [www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr](http://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr)

### 4.7 Récompenses

Trois classements sont prévus : « Monoplace Adulte, Monoplace Enfant et Biplace Adulte/Enfant et Adulte/Adulte », récompensant les 3 premières caisses.

**Le classement folklorique sera intégré dans le classement final.** Celui-ci sera établi par un jury.

**La vitesse pure ne sera pas suffisante pour gagner. Les vainqueurs cumuleront des points « vitesse » et « folklorique ». Ces derniers basés sur des aspects techniques, inventifs, esthétiques et créatifs.**

Chaque concurrent, prenant départ, recevra une récompense quelque soit son classement.